

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la municipalité de La Bostonnais qui se tenait le 10 décembre 2013 au bureau municipal situé au 15 rue de l'Église dans la municipalité de La Bostonnais à 19 h 30. La rencontre se déroulait sous la présidence de la mairesse Chantal St-Louis, les conseillères Marie Élisabeth Courtemanche, Francine Harvey, Renée Ouellette, les conseillers Michel Sylvain, François Baugée et Louis Godin. La directrice générale Josée Cloutier agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès verbal du 12 novembre 2013

4. Correspondances

4.1 Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

4.2 Ministère de la Sécurité publique

5. Affaires découlant

5.1 Site Internet Rôle d'évaluation

5.2 Formation Code d'éthique

6. Affaires nouvelles

6.1 Adoption des états semestriels

6.2 Dépôt du rapport du maire

6.3 Calendrier des assemblées 2014

6.4 Renouvellement contrat de travail inspecteur municipal

6.5 Renouvellement contrat de travail secrétaire-trésorière adjointe

6.6 Renouvellement contrat de travail directrice générale

6.7 Renouvellement contrat de travail ouvrier municipal

6.8 Renouvellement cotisation Union des municipalités du Québec

6.9 Renouvellement cotisation ADMQ

6.10 Fête de Noël au Village

6.11 Modification réorganisation du conseil

- 6.12 Avis de motion Règlement taxation 2014
- 6.13 Avis de motion Budget 2014
- 6.14 Renouveau COMBEQ
- 6.15 Demande d'inclusion terre agricole
- 6.16 Protection des employés municipaux
- 6.17 Signataire Comité de Loisirs La Bostonnais
- 6.18 Jeunesse en Santé

7. Trésorerie

- 7.1 Adoption des dépenses mensuelles du mois novembre 2013
- 7.2 États financiers du mois novembre 2013
- 7.3 Rapport des taxes

8. Permis de construction de novembre 2013

9. Rapport des comités

10. Période de questions

11. Tour de table des conseillers

12. Clôture de l'assemblée

13. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance

La Mairesse Chantal St-Louis souhaite la bienvenue aux citoyens présents dans la salle. L'ouverture de la séance est adoptée sur proposition du conseiller Louis Godin et secondée par la conseillère Renée Ouellette.

2013-12-01

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sur proposition du conseiller Michel Sylvain et secondé par la conseillère Francine Harvey.

2013-12-02

3. Adoption du procès-verbal du 12 novembre 2013

L'adoption du procès-verbal est proposée par la conseillère Francine Harvey et secondée par le conseiller Michel Sylvain.

4. Correspondance

4.1 Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Le montant de la compensation tenant lieu du remboursement de la TVQ, concernant l'année financière 2013 de notre municipalité, nous sera confirmé en janvier 2014. Le remboursement d'une partie de la TVQ payée sur les achats de biens et services pour l'année 2013 est estimé à 43 300 \$.

4.2 Ministère de la Sécurité publique

La Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de la Mauricie et du Centre-du-Québec, met à jour périodiquement les coordonnées des intervenants d'urgence de l'ensemble des municipalités sur son territoire. Elle demande à la municipalité de valider ou de corriger les informations et de leur retourner.

5. Affaires découlant

5.1 Site internet Rôle d'Évaluation

Mme Cloutier informe les citoyens présents que dorénavant s'ils le désirent ils peuvent consulter leur évaluation de leur propriété ou celle d'un autre directement sur le site Internet de la municipalité au www.labostonnais.ca sous l'onglet rôle d'évaluation.

5.2 Formation Code d'éthique

À l'assemblée du mois de novembre dernier, un citoyen aurait souhaité que l'on s'informe sur la possibilité de faire venir un avocat pour la formation au lieu de se rendre à Saint-Étienne des Grès. La mairesse informe le citoyen que les coûts sont de 225 \$/h pour 8 heures de formation plus les frais de déplacement et repas et 225 \$ par participants.

6. Affaires nouvelles

2013-12-03

6.1 Adoption des états semestriels

CONSIDÉRANT QUE l'article 176.4 du Code municipal dit qu'au cours de chaque semestre, le secrétaire-trésorier dépose, lors d'une séance du conseil deux états comparatifs;

CONSIDÉRANT QUE la direction nous a soumis les états comparatifs jusqu'au 31 octobre 2013;

EN CONSÉQUENCE IL EST,

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

APPUYÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

Que le conseil adopte les états comparatifs déposés par l'administration.

2013-12-04

6.2 Dépôt du rapport du maire

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 955 du Code municipal la mairesse doit faire un rapport sur la situation financière de la municipalité avant le dépôt des prévisions budgétaires pour l'exercice 2014;

CONSIDÉRANT QUE le rapport doit comprendre la liste des contrats comportant une dépense supérieure à 25,000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse a rédigé et fait la lecture de son rapport lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne possède pas de règlement sur le traitement des élus;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

APPUYÉ PAR : La Conseillère Francine Harvey

ET RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers.

Que le rapport de la mairesse soit accepté tel que lu et qu'il soit rendu public lors de l'envoi des comptes de taxes.

2013-12-05

6.3 Calendrier des assemblées 2014

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le lieu, le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont opté pour le second mardi de chaque mois;

CONSIDÉRANT QUE ce jour convient aux membres actuels du conseil;

EN CONSÉQUENCE' IL EST;

PROPOSÉ PAR : La conseillère Marie Élizabeth Courtemanche

APPUYÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

ET RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers.

Que les séances ordinaires du conseil soient tenues le second mardi de chaque mois à 19 h 30 dans la salle de réunion de l'hôtel de ville et qu'un avis public à cet effet soit publié par la directrice générale, conformément à la loi qui régit la municipalité.

2013-12-06

6.4 Renouveau contrat de travail inspecteur municipal

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail de l'inspecteur municipal sera échu à partir du 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut conserver M. Luc Richard à son emploi comme inspecteur municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Harvey

APPUYÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

Que la municipalité renouveau le contrat de travail de M. Luc Richard comme inspecteur municipal pour une durée de un (1) an aux conditions et salaires négociés dans le contrat de travail.

Que la directrice générale soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de travail.

2013-12-07

6.5 Renouveau contrat de travail secrétaire-trésorière adjointe

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail de la secrétaire-trésorière adjointe sera échu à partir du 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut conserver Mme Maryse Boisvert à son emploi comme secrétaire-trésorière adjointe;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

APPUYÉ PAR : La conseillère Renée Ouellette

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

Que la municipalité renouveau le contrat de travail de Mme Maryse Boisvert comme secrétaire-trésorière adjointe pour une durée de un(1) an aux conditions et salaires négociés dans le contrat de travail.

Que la directrice générale soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de travail.

2013-12-08

6.6 Renouveau contrat de travail directrice générale

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail de la directrice générale sera échu à partir du 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut conserver Mme Josée Cloutier à son emploi comme directrice générale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Harvey

APPUYÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

Que la municipalité renouveau le contrat de travail de Mme Josée Cloutier comme directrice générale pour une durée de un (1) an aux conditions et salaires négociés dans le contrat de travail.

Que le maire soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de travail.

2013-12-09

6.7 Renouveau contrat de travail ouvrier municipal

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail de l'ouvrier municipal sera échu à partir du 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut conserver M. Ronald Laplume à son emploi comme ouvrier municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller François Baugée

APPUYÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

Que la municipalité renouveau le contrat de travail de M. Ronald Laplume comme ouvrier municipal pour une durée de un (1) an aux conditions et salaires négociés dans le contrat de travail.

Que la directrice générale Mme Josée Cloutier soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de travail.

2013-12-10

6.8 Renouveau cotisation Union des municipalités du Québec

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Bostonnais retire de nombreux avantages à titre de membre de l'union des Municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QU'un regroupement de municipalités est indispensable pour faire progresser les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement reconnaît et encourage les regroupements municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Bostonnais désire demeurer membre de l'Union des Municipalités du Québec;

EN CONSÉQUENCE, IL EST ;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller François Baugée

APPUYÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

ET RÉSOLU à l'unanimité par le conseil municipal.

Que la municipalité de La Bostonnais renouève son adhésion à l'Union des Municipalités du Québec au coût de 197.76 \$ taxes incluses pour l'année 2014 et que Mme Josée Cloutier soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité toute la documentation inhérente à cette adhésion.

2013-12-11

6.9 Renouveau cotisation ADMQ

CONSIDÉRANT QUE l'association des Directeurs Municipaux du Québec a envoyé un renouvellement de cotisation pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT QUE dans ses fonctions la directrice générale a besoin de plus d'informations possibles;

CONSIDÉRANT QUE les formations organisées par l'association ont été profitables pour la municipalité au cours de la dernière année;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Bostonnais désire maintenir l'adhésion de la directrice générale à ladite association;

EN CONSÉQUENCE IL EST :

PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Harvey

APPUYÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers.

Que la municipalité de La Bostonnais renouvèle son abonnement à l'ADMQ pour l'année 2014 au coût de 611.00 \$ taxes incluses et que la directrice générale, Josée Cloutier soit autorisée à signer tous les documents au nom de la municipalité de La Bostonnais.

2013-12-12

6.10 Fête de Noël au village

CONSIDÉRANT QUE le comité de loisirs désire organiser une fête de Noël au village pour la période des fêtes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut encourager et promouvoir ces infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a approuvé le projet de la Fête de Noël au village présenté par le comité de loisirs;

EN CONSÉQUENCE' IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller François Baugée

APPUYÉ PAR : La conseillère Renée Ouellette

ET RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers.

Que le conseil municipal mandate le comité de loisirs à l'organisation de la Fête de Noël au village et à l'ouverture de la boutique Merle bleu pour la période des fêtes. Que les dépenses encourues pour la fête soient puisées à même les fonds du comité de loisirs et que les salaires des employés soient déboursés dans le budget municipal.

2013-12-13

6.11 Modification réorganisation du conseil

CONSIDÉRANT QU'UNE résolution a été adoptée le 12 novembre 2013, résolution No 2013-11-03 pour l'organisation du conseil;

CONSIDÉRANT QU'IL a lieu d'abroger la résolution No 2013-11-03 et la remplacer par celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Harvey

APPUYÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

Que chaque conseiller soit responsable des comités et dossiers suivant.

Comités

Voirie et environnement :	Michel Sylvain
Loisirs, tourisme et culture :	François Baugée
Urbanisme et zonage :	Francine Harvey
Administration :	Louis Godin
Sécurité civile :	Marie-Élisabeth Courtemanche
Développement social et communautaire :	Renée Ouellette
Pacte rural :	Francine Harvey, Renée Ouellette
C.C.U. :	Francine Harvey
Comité de Loisirs :	Renée Ouellette, François Baugée, Louis Godin
Comité développement social :	Renée Ouellette, Francine Harvey
Comité Journal :	Renée Ouellette, François Baugée

6.12 Avis de motion Règlement taxation 2014

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES DIFFÉRENTS TAUX DE TAXES OU COMPENSATIONS S'Y RATTACHANT

Je soussignée, Louis Godin, conseiller municipal, donne avis de motion, qu'à une assemblée ultérieure de ce Conseil, il sera déposé pour adoption, un règlement avec dispense de lecture décrétant l'imposition des différents taux de taxation ou compensations s'y rattachant pour la municipalité de La Bostonnais.

6.13 Avis de motion Budget 2014

AVIS DE MOTION

Budget 2014 et le Plan triennal d'immobilisations 2014, 2015, 2016

Je soussignée, Michel Sylvain, conseiller municipal, donne avis de motion, qu'à une assemblée ultérieure de ce Conseil, il sera déposé pour adoption, un règlement avec dispense de lecture adoptant le budget 2014 de la municipalité de La Bostonnais et le

programme triennal d'immobilisations pour les années 2014, 2015, 2016.

2013-12-14

6.14 Renouveau COMBEQ

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal obtient plein d'informations de la Corporation des Officiers municipaux en Bâtiments et en Environnement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ladite corporation organise plusieurs formations intéressantes pour les inspecteurs municipaux et différents officiers et que la municipalité en retire de nombreux avantages;

CONSIDÉRANT QUE pareille adhésion facilite les contacts avec d'autres intervenants du milieu municipal et permet d'établir de nombreux contacts;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Bostonnais désire demeurer membre de la Corporation des Officiers municipaux en Bâtiments et en Environnement du Québec;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

APPUYÉ PAR : La conseillère Francine Harvey

ET RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers.

Que la municipalité de La Bostonnais renouève son adhésion à la Corporation des Officiers municipaux en Bâtiments et en Environnement du Québec au coût de 333.43 \$, taxes incluses, pour l'année 2014.

2013-12-15

6.15 Demande d'inclusion terre agricole

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 9159-1602 Québec Inc. « Bleuetière Haute-Mauricie » a déposé une demande à la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'ELLE demande que ses terres de culture soient inscrites au Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec soit le MAPAQ comme terre agricole;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller François Baugée

APPUYÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

ET RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers.

Que la demande soit transmise au CPTAQ commission de la protection des terres agricoles.

2013-12-16

6.16 Protection des employés municipaux

CONSIDÉRANT QU'IL est du devoir et de l'obligation du conseil municipal de protéger et d'assurer un environnement sain de travail à ces employés;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal veulent empêcher toute forme de harcèlement et atteinte à l'éthique et déontologie fait aux employés municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil ne tolérera pas de harcèlement fait auprès des employés ainsi que toute diffamation sur l'éthique et déontologie des employés municipaux.

EN CONSÉQUENCE IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

APPUYÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

ET RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers.

Que le conseil municipal assure la protection de ces employés et qu'en situation de harcèlement ou de préjudice, les mesures nécessaires soient prises par le conseil municipal pour que la situation soit rétablie dans les plus brefs délais sans préjudice aux employés.

2013-12-17

6.17 Signataire Comité de Loisirs La Bostonnais

CONSIDÉRANT QUE le devoir du comité de Loisirs est de s'acquitter de ses obligations.

CONSIDÉRANT QUE le Comité de Loisirs de la municipalité doit payer ses factures de façon adéquate.

EN CONSÉQUENCE IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller François Baugée

APPUYÉ PAR : La conseillère Francine Harvey

ET RÉSOLU À l'unanimité par les conseillers.

Que le conseil nomme le conseiller Louis Godin ainsi que le conseiller François Baugée de signer les chèques du Comité de Loisirs de la municipalité de La Bostonnais.

2013-12-18

6.18 Jeunesse en Santé

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Jeunesse en Santé a formulé une demande à la municipalité pour son activité de financement 2014;

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut soutenir l'organisme Jeunesse en Santé dans sa mission;

EN CONSÉQUENCE' IL EST;

PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Harvey

APPUYÉ PAR : Le conseiller François Baugée

ET RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers.

Que le conseil municipal octroi une commandite de 100 \$ comme commanditaire d'une équipe durant la 5^{ème} édition du tournoi de curling et que la mairesse soit présente au souper de fermeture comme représentante de la municipalité au coût de 20 \$.

7. Trésorier

2013-12-19

7.1 Adoption des dépenses de novembre 2013

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses mensuelles pour le mois de novembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE lesdites dépenses respectent les prévisions adoptées en début d'année;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

APPUYÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

ET RÉSOLU unanimement par le conseil municipal

Que le conseil municipal adopte les dépenses mensuelles du mois de novembre 2013 telles que soumises par le personnel.

2013-12-20

7.2 Adoption des états financiers de novembre 2013

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des états financiers de la municipalité soumis par l'administration pour le mois de novembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers reflètent la situation financière de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers respectent les prévisions budgétaires quant aux revenus et aux dépenses;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

APPUYÉ PAR : La conseillère Francine Harvey

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil.

Que le conseil municipal adopte les états financiers du mois de décembre 2013 tel que soumis.

7.3. Rapport de taxes

Le montant total des taxes à percevoir pour les années 2011, 2012 et 2013 le montant est de 62 746.11 \$, toutes les taxes antérieures à 2010 ont été entièrement perçues.

2011	4 127.65 \$
2012	12 745.82 \$
2013	40 701.65 \$

8. Permis de construction

Pour la période de novembre, il y a eu quatre (4) permis qui ont été délivrés avec une valeur de 3 500 \$ rapportant à la municipalité une somme de 65.00 \$.

9 Rapport des comités

La conseillère Renée Ouellette souligne l'ouverture du parc Ducharme et la boutique le Merle bleu durant la période des fêtes elle invite la population à venir en grand nombre pour faire leurs emplettes de Noël, plusieurs artisans exposeront durant cette période.

Les dates sont les suivantes :

12 décembre 15h à 20h	19 décembre 15h à 20h
13 décembre 15h à 20h	20 décembre 15h à 20h
14 décembre 10h à 16h	21 décembre 13h à 21h
15 décembre 10h à 16h	22 décembre 10h à 16h

Le conseiller M. François Baugée explique la Fête de Noël au village qui aura lieu le 21 décembre prochain. Il invite les citoyens à venir en grand nombre et leur demande de propager la nouvelle à leurs amis, leur famille pour faire de cette activité une réussite. Il mentionne qu'il veut créer aux citoyens de La Bostonnais un sentiment d'appartenance en leur demandant de participer à leurs festivités.

10. Période de questions

La période de questions débute à 20 h 13 et se termine à 20 h 25.

11. Tour de table des conseillers

Les conseillers et conseillères ainsi que la mairesse souhaite à tous un joyeux Noël et une bonne année aux citoyens et citoyennes.

12 Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, on peut clore l'assemblée.

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

APPUYÉ PAR : Le conseiller François Baugée

12. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 20 h 29

Chantal St-Louis, mairesse

Josée Cloutier, directrice générale